

**AGRI-STABILITÉ
AGRI-INVESTISSEMENT
BULLETIN D'INFORMATION 2011-05
Le 7 septembre 2011**

CE BULLETIN PRÉSENTE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- ✓ LETTRE DE RAPPEL POUR LES DONNÉES FINANCIÈRES 2010 NON REÇUES
- ✓ DATES LIMITES DE TRANSMISSION
- ✓ CODE D'AUTHENTIFICATION « PREP »
- ✓ ESTIMATION DES BÉNÉFICIAIRES (CALCULATEUR)
- ✓ ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI
- ✓ RAPPEL AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

LETTRE DE RAPPEL POUR LES DONNÉES FINANCIÈRES 2010 NON REÇUES

Nous désirons vous informer que nous avons procédé à l'envoi de 12 244 lettres de rappel concernant la collecte des données financières pour l'année de participation 2010. Le texte de ces lettres est en fonction des programmes auxquels participe chaque client.

Ces lettres qui ont été expédiées du siège social entre le 30 août et le 1^{er} septembre 2011 informent les clients des conséquences de ne pas transmettre leur déclaration de données financières dans les délais prescrits. Vous trouverez ci-joint une copie de ces lettres de rappel ([AGS](#) et [AGI AGQ](#)).

Nous expédierons une seconde lettre de rappel, à la fin du mois de novembre 2011, aux clients qui n'auront pas encore transmis leur déclaration.

DATES LIMITES DE TRANSMISSION

La date limite de transmission et de **confirmation** des données financières de l'année de participation 2010 **est le 30 septembre 2011**.

Les données transmises et confirmées après cette date seront acceptées jusqu'au 31 décembre 2011. Toutefois, pour chaque mois ou partie de mois de retard au-delà du **30 septembre 2011**, une réduction de **500 \$** sera appliquée au paiement d'Agri-stabilité et le montant du dépôt maximal du participant à Agri-investissement et Agri-Québec sera réduit de **5 %**.

Les participants dont les données n'auront pas été transmises et confirmées le **31 décembre 2011**, ne pourront participer à ces programmes pour l'année **2010** et la contribution à Agri-stabilité ne leur sera pas remboursée. De plus, les compensations au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) seront réduites de **40 %** pour la partie des années d'assurance (**2008, 2009 et 2010**) qui couvre la période correspondante à l'exercice financier qui se termine en **2010**.

Accédez à l'unité [Suivi des dossiers des préparateurs](#) afin de vous assurer que la déclaration des données financières des dossiers sous votre responsabilité est bel et bien confirmée avant la date limite.

CODE D'AUTHENTIFICATION « PREP »

À l'approche de la date limite de transmission des données financières, plusieurs clients demandent de leur expédier de nouveau la trousse de déclaration afin d'obtenir le code d'authentification qui permet l'accès au dossier client dans l'unité de saisie sur Internet. La démarche habituelle consiste à transmettre les documents au client conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès des renseignements personnels. Lorsque le participant demande que les documents soient transmis directement à son préparateur, il doit alors nous faire parvenir un consentement écrit.

Toutefois, si vous détenez déjà un accès au dossier en ligne de votre client, vous pouvez accéder à la saisie dans l'unité [Saisir les données financières \(incluant l'estimation à Agri-stabilité\)](#) dans la section « Produits et services en ligne », et ce, sans avoir besoin d'utiliser le code d'authentification « prep ». Lorsque vous accédez à l'unité, il vous suffit d'inscrire le numéro de votre client et de laisser en blanc le champ du code d'authentification.

Sélection du dossier à traiter

* Champ obligatoire

Numéro de client de La Financière agricole du Québec : *

Code d'authentification du client (Respecter la casse) :

Inscrire la date de fin du dernier exercice financier de l'année à traiter : *

Inscrivez le numéro de client, le code d'authentification et la date de fin d'exercice financier, puis cliquez sur « Soumettre ». Pour quitter l'application, cliquez sur « Fermer ».

Le numéro de client et le code d'authentification sont présents en haut à droite sur le document « Renseignements supplémentaires » produit par La Financière agricole du Québec à l'intention du participant.

- Vous entrez dans la « Saisie des données financières ». Vous pouvez y obtenir, à partir de l'année de participation 2008, une estimation des bénéfices du programme Agri-stabilité.
- En utilisant l'option « Obtenir une estimation des bénéfices », vous pouvez faciliter le traitement de vos données financières. Certaines validations effectuées lors de l'estimation vous permettent d'apporter des précisions sur les particularités de votre entreprise et d'ajuster votre déclaration avant sa transmission. Cette démarche pourrait minimiser et simplifier les communications avec La Financière agricole du Québec.

ESTIMATION DES BÉNÉFICES (CALCULATEUR)

En utilisant cet outil, vous disposez des mêmes résultats et validations qui servent au personnel de la Direction du traitement des données financières pour l'analyse des dossiers. La conformité et la précision des données financières transmises peuvent diminuer de façon appréciable ou totalement le délai de traitement des demandes pour Agri-stabilité.

Nous vous invitons donc à consulter le [bulletin d'information 2010-02](#) paru en mai 2010 et à profiter de cet outil lors de la saisie, avant la confirmation et la transmission des données financières de l'année 2010. Ces travaux préalables permettront d'éviter des délais occasionnés par des contrôles supplémentaires et des recherches additionnelles lors du traitement.

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Le traitement des dossiers AGRI 2009 est pratiquement terminé : au 31 août 2011, 98 % des dossiers Agri-stabilité et 98 % des dossiers Agri-investissement étaient traités. Nous sommes présentement en mesure de traiter en temps réel les dossiers de l'année de participation 2010. C'est le cas depuis avril 2011 pour Agri-stabilité, et le début d'août 2011 pour Agri-investissement et Agri-Québec.

En ce qui concerne Agri-stabilité, un ACBP a été émis pour 68 % des déclarations reçues à ce jour. Cela représente des interventions nettes après arrimage avec l'ASRA de l'ordre de 26,8 M\$. Pour Agri-investissement et Agri-Québec, plus de 5 650 avis de dépôt ont été émis depuis le début d'août, ce qui équivaut à 60 % des déclarations reçues. Les avis de dépôt émis correspondent à des contributions gouvernementales de l'ordre de 34,5 M\$.

Pour l'année de participation 2010, les prévisions de versements des programmes AGRI sont de l'ordre de 230 M\$, soit 111 M\$ pour Agri-stabilité et 119 M\$ pour Agri-investissement et Agri-Québec.

RAPPEL AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Nous vous rappelons que le dépôt du participant dans les 90 jours suivant l'envoi de l'avis est une condition de participation annuelle pour obtenir la contrepartie gouvernementale. Plusieurs participants semblent considérer les avis de dépôt comme un compte dû à la FADQ et attendent la limite du délai de 90 jours pour contribuer. Certains perdent leur privilège parce qu'ils dépassent ce délai. **Dans les faits, le dépôt du participant est comme un investissement qui rapporte le double à très court terme.** En effet, dans les 15 jours suivant son dépôt, le participant reçoit une confirmation du dépôt des contributions gouvernementales. Il peut alors profiter immédiatement des sommes disponibles dans ses comptes.

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'un assuré au programme ASRA, qui ne contribue pas à Agri-investissement et à Agri-Québec ne pourra pas bénéficier d'une couverture complète pour ses revenus. Les paramètres du programme ASRA prévoient que les compensations versées ont déjà été réduites des sommes potentiellement attribuées par Agri-investissement et Agri-Québec.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à encourager votre clientèle à participer à Agri-investissement et à Agri-Québec afin de bénéficier d'une couverture complète en matière de protection du revenu.

N'hésitez pas à communiquer avec la Direction du traitement des données financières au 1 877 861-2272 pour tout questionnement relatif à cet envoi.